

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE LA DROME

EXRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14

Date de la convocation
13 novembre 2018

Date d'affichage
26 novembre 2018

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0

Séance du 19 novembre 2018

Le lundi 19 novembre 2018 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.

Etaient excusé(s) : Néant.

Etaient absents : Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT, Christophe BURLING.

Secrétaire de séance : Bernard VINCENT.

BUDGET COMMUNE 2018 : décision modificative n° 2 :

Le Maire rappelle que le budget voté le 9 avril 2018 est un budget prévisionnel et qu'il convient d'ajuster les crédits pour la seconde fois.

Après exposé du maire, le Conseil municipal,
DECIDE de procéder au réajustement des crédits comme suit :

En section de FONCTIONNEMENT,**RECETTES :**

Chap 70 Article 70311 concessions de cimetière :	5 600 €
Chap 74 Article 7488 Article Fonds de concours à la vie locale :	2 200 €
Chap 77 Article 7788 divers (dont indemnités de sinistres) :	9 900 €
	<u>17 700 €</u>

DEPENSES :

Chap 60 Article 60632 fournitures de petit équipement :	4 000 €
Chap 61 Article 6122 crédit-bail mobilier :	- 10 000 €
Chap 61 Article 615231 entretien et réparation voirie :	15 000 €
Chap 61 Article 61551 matériel roulant :	4 500 €
Chap 61 Article 6161 assurances :	3 200 €
Chap 62 Article 6226 honoraires :	1 000 €
	<u>17 700 €</u>

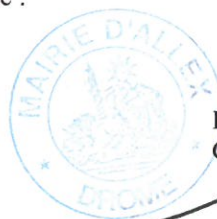
En section d'INVESTISSEMENT,**RECETTES :**

Chap 10 Article 10222 Fonds Compensation TVA :	13 000 €
Chap 13 Article 1321 Subvention Etat (FIPDH école) :	5 900 €
	<u>18 900 €</u>

DEPENSES :

Chap 21 Article 21311 Hôtel de ville :	50 000 €
Chap 21 Article 21578 Autre matériel et outillage de voirie :	- 31 100 €
	<u>18 900 €</u>

Délibération adoptée à l'unanimité



Le Maire d'Alex,
Gérard CROZIER